

Rapport annuel de statistiques des
Services de garderie éducatives

2017-2018

Exercice financier clos
le 31 mars 2018

Table des matières

SERVICES À LA PETITE ENFANCE	3
PROFIL DES SERVICES DE GARDERIE ÉDUCATIVES DU NOUVEAU-BRUNSWICK	
Établissements agréés et places offertes	4
Type d'établissements	5
Ouvertures et fermetures d'établissements	6
Égide des établissements.....	7
Places dans les établissements de garderie éducatives par catégorie d'âge	8
Places dans les établissements de garderie éducative par district scolaire.....	9
Places dans les établissements de garderie éducative par catégorie d'âge et par district scolaire	10
Langue de service par établissements	11
Coût moyen estimé des services de garderie	12
Coût moyen estimé des services de garderie par secteur	13
Coût moyen estimé des services de garderie par district scolaire	14
SOUTIEN FINANCIER À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ	
Profil de la formation reconnue	15
Profil du personnel – Situation relative à la formation.....	16
Profil du personnel – Situation relative à la formation par secteur.....	17
Rémunération du personnel avec formation	18
Rémunération du personnel sans formation	19
Profil des membres du personnel formés par secteur	20
Profil des membres du personnel non formés par secteur	21
Taux de roulement du personnel.....	22
ASSISTANCE AUX SERVICES DE GARDERIE	
Tarifs quotidien maximaux	23
Degré d'utilisation	23
INDICATEURS DE RENDEMENT PAR LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE LA SURVEILLANCE	
Plaintes - Établissements de garderie éducative agréés et non agréés, par district scolaire.....	24
DÉFINITIONS	25

SERVICES À LA PETITE ENFANCE

La Division du développement de la petite enfance assume les fonctions d'élaboration, de conception et de surveillance de tous les programmes et services du Ministère destinés à la petite enfance ou offerts en milieu scolaire.

Nous avons le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel de statistiques des Services de garderie éducatifs* du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier 2017-2018. Les renseignements qui figurent dans ce rapport donneront au lecteur un aperçu des services de garderie éducatifs offerts dans la province.

Ce rapport dresse un profil pour 2017-2018 et, dans certains cas, présente les données d'exercices financiers précédents afin de permettre au lecteur de suivre les tendances. Il donne un compte rendu des programmes destinés à appuyer les établissements offrant des services de garderie éducatifs, ainsi que les familles et les enfants qui ont accès à ces services au Nouveau-Brunswick. Il brosse également le tableau général des investissements faits par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dans les programmes et les services destinés à la petite enfance ou offerts en milieu scolaire.

Les Services de garderie éducatifs ont la responsabilité de représenter l'intérêt du public quant à la sécurité et au développement sain des jeunes enfants, de la naissance à 12 ans, qui se trouvent dans des arrangements de garde autres qu'avec leurs parents pendant que ceux-ci travaillent, étudient ou suivent une formation.

Nous sommes heureux de souligner que tous les services et programmes de garderie éducatifs sont désormais régis en vertu de la *Loi sur les services à la petite enfance*, promulguée le 1er février 2018.

Établissements agréés et places offertes

Au 31 mars 2018

852 établissements

28 851 places

Secteur francophone

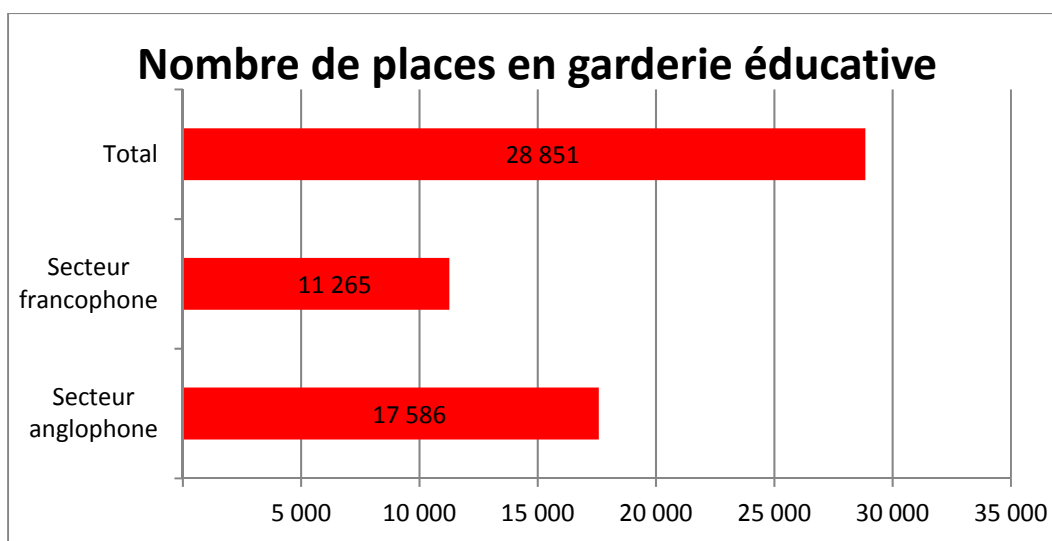
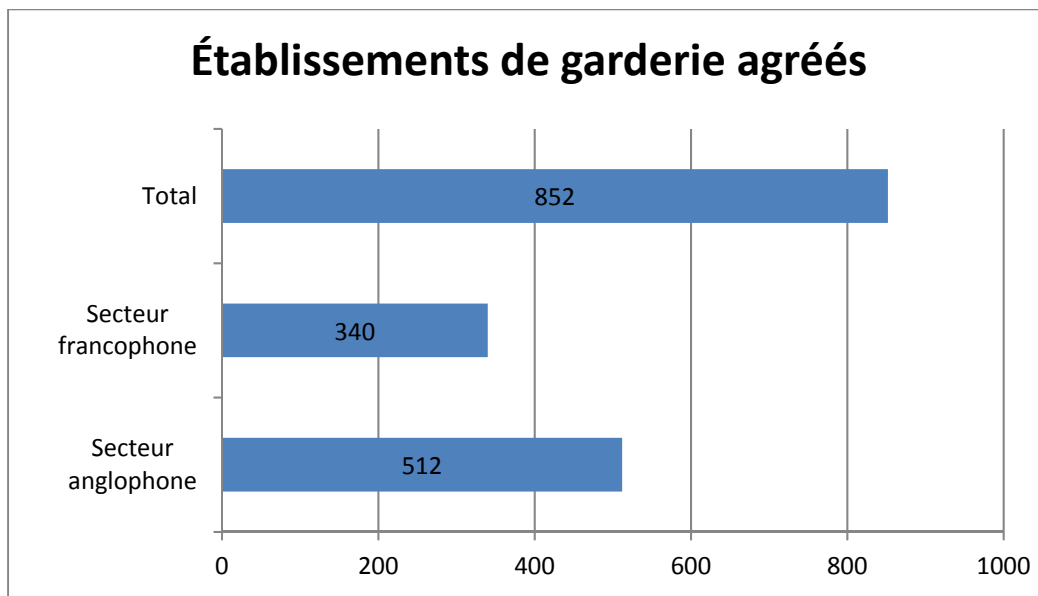
340 établissements

11 265 places

Secteur anglophone

512 établissements

17 586 places



Type d'établissement

Au 31 mars 2018

194 garderies éducatives en milieu familial

658 établissements de garderie éducative

Secteur francophone

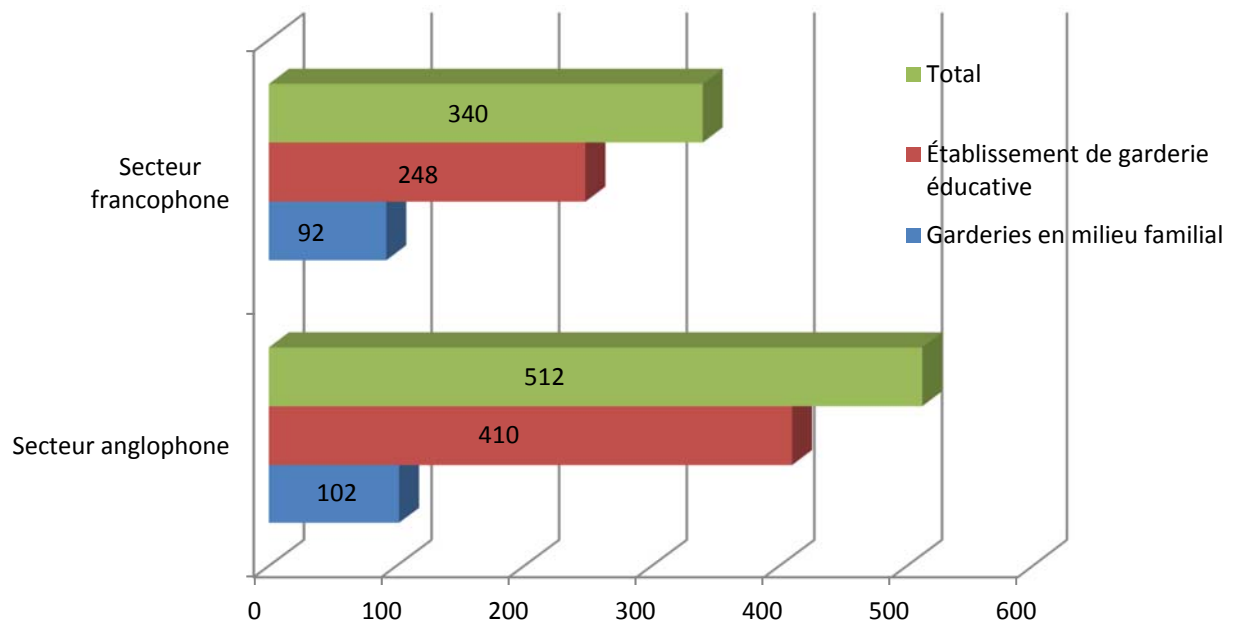
92 garderies éducatives en milieu familial

248 établissements de garderie éducative

Secteur anglophone

102 garderies éducatives en milieu familial

410 établissements de garderie éducative



Ouverture et fermeture d'établissements

Au 31 mars 2018

83 ouvertures d'établissements

60 fermetures d'établissements

Secteur francophone

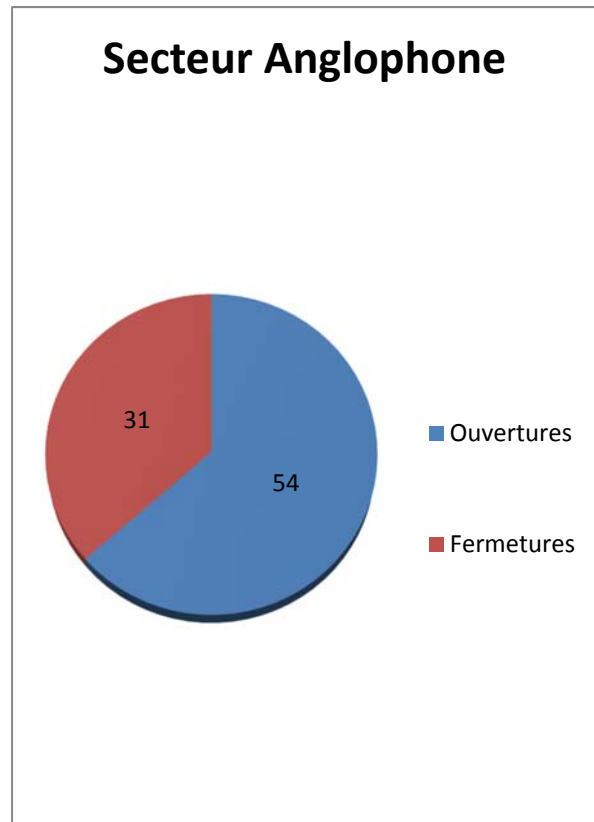
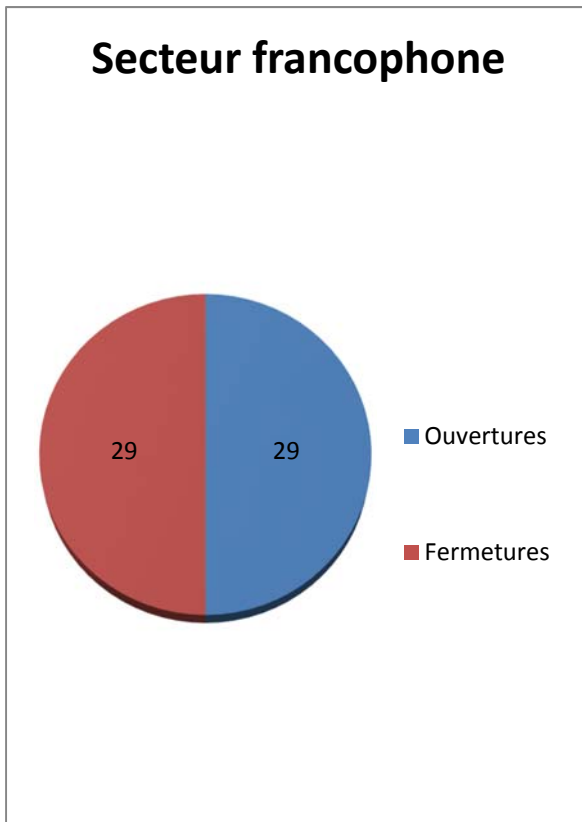
29 ouvertures

29 fermetures

Secteur anglophone

54 ouvertures

31 fermetures



Égide des établissements

Au 31 mars 2018

224 établissements sans but lucratif

627 établissements à but lucratif

Secteur francophone

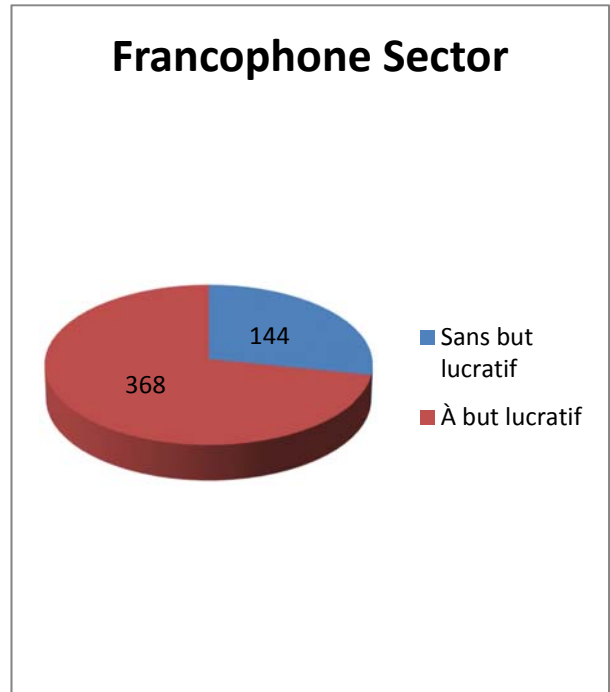
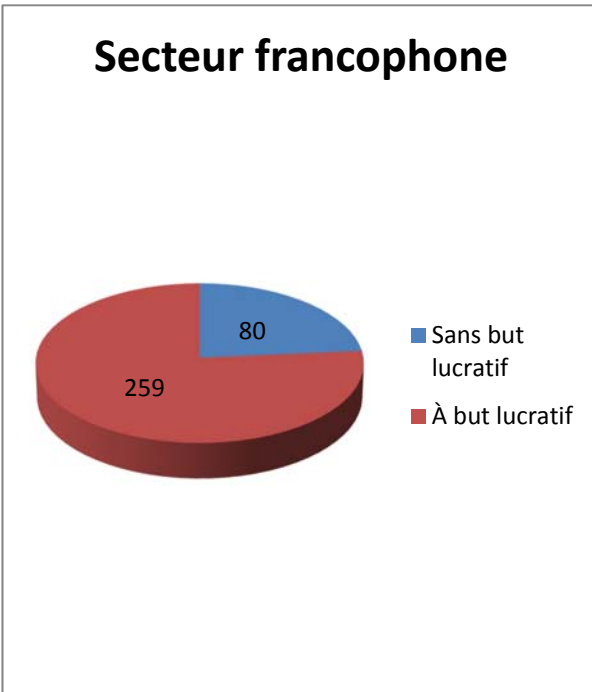
80 établissements sans but lucratif

259 établissements à but lucratif

Secteur anglophone

144 établissements sans but lucratif

368 établissements à but lucratif



Places dans les établissements de garderie éducative par catégorie d'âge

Nombre total estimatif de places disponibles par catégorie d'âge
(Les garderies éducatives en milieu familial sont incluses dans ces chiffres.)

Au 31 mars 2018

Nombre de places au total : **28 851**

2 257 places pour nourrissons

11 405 places pour enfants d'âge préscolaire

15 189 places pour enfants d'âge scolaire

Secteur francophone

Nombre de places au total : **11 265**

851 places pour nourrissons

4 257 places pour enfants d'âge préscolaire

6 157 places pour enfants d'âge scolaire

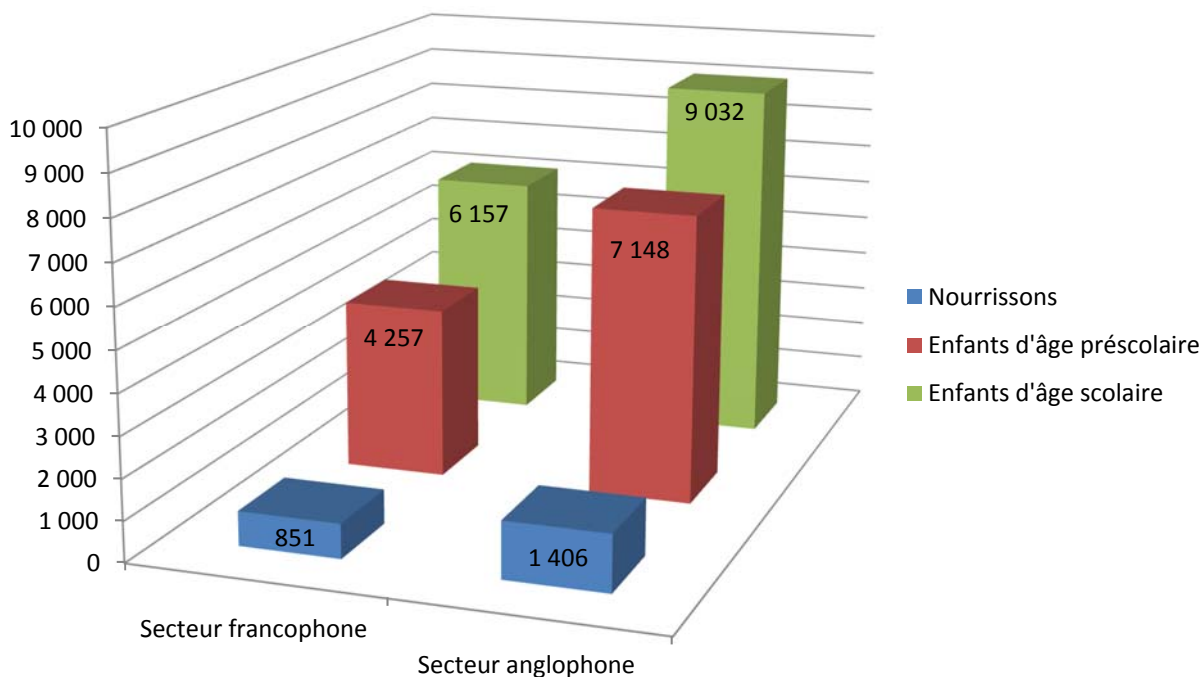
Secteur anglophone

Nombre de places au total : **17 586**

1 406 places pour nourrissons

7 148 places pour enfants d'âge préscolaire

9 032 places pour enfants d'âge scolaire

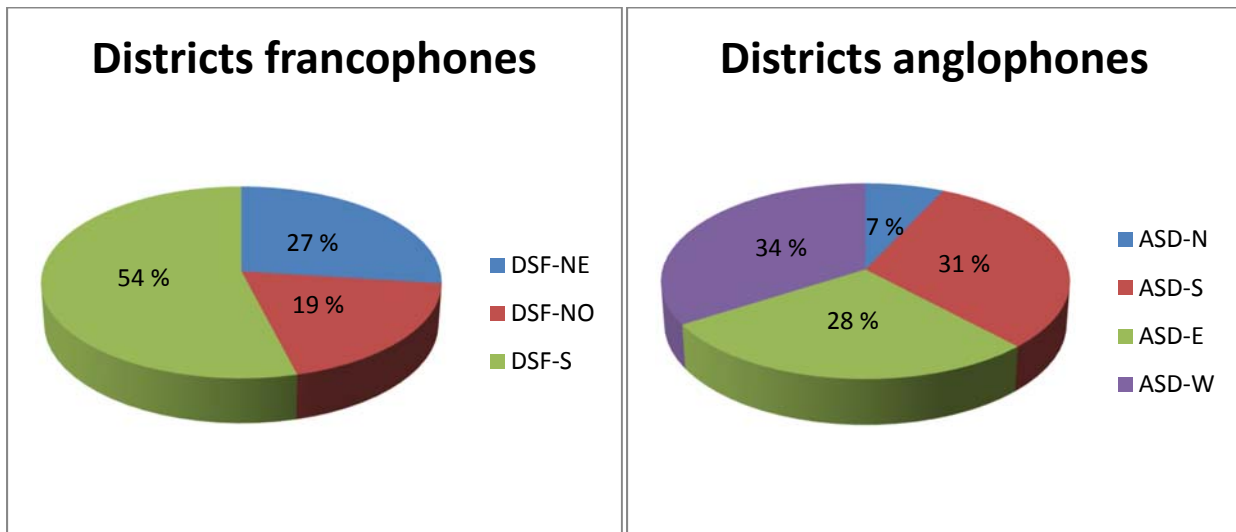


Places dans les établissements de garderie éducative par district scolaire

Nombre total estimé de places disponibles par district scolaire
(Les garderies éducatives en milieu familial sont incluses.)

Au 31 mars 2018

3 051	District scolaire francophone Nord-Est (DSF-NE)
2 118	District scolaire francophone Nord-Ouest (DSF-NO)
6 096	District scolaire francophone Sud (DSF-S)
1 213	Anglophone School District North (ASD-N)
5 497	Anglophone School District South (ASD-S)
4 836	Anglophone School District East (ASD-E)
6 040	Anglophone School District West (ASD-W)
<u>28 851</u>	Nombre de places au total

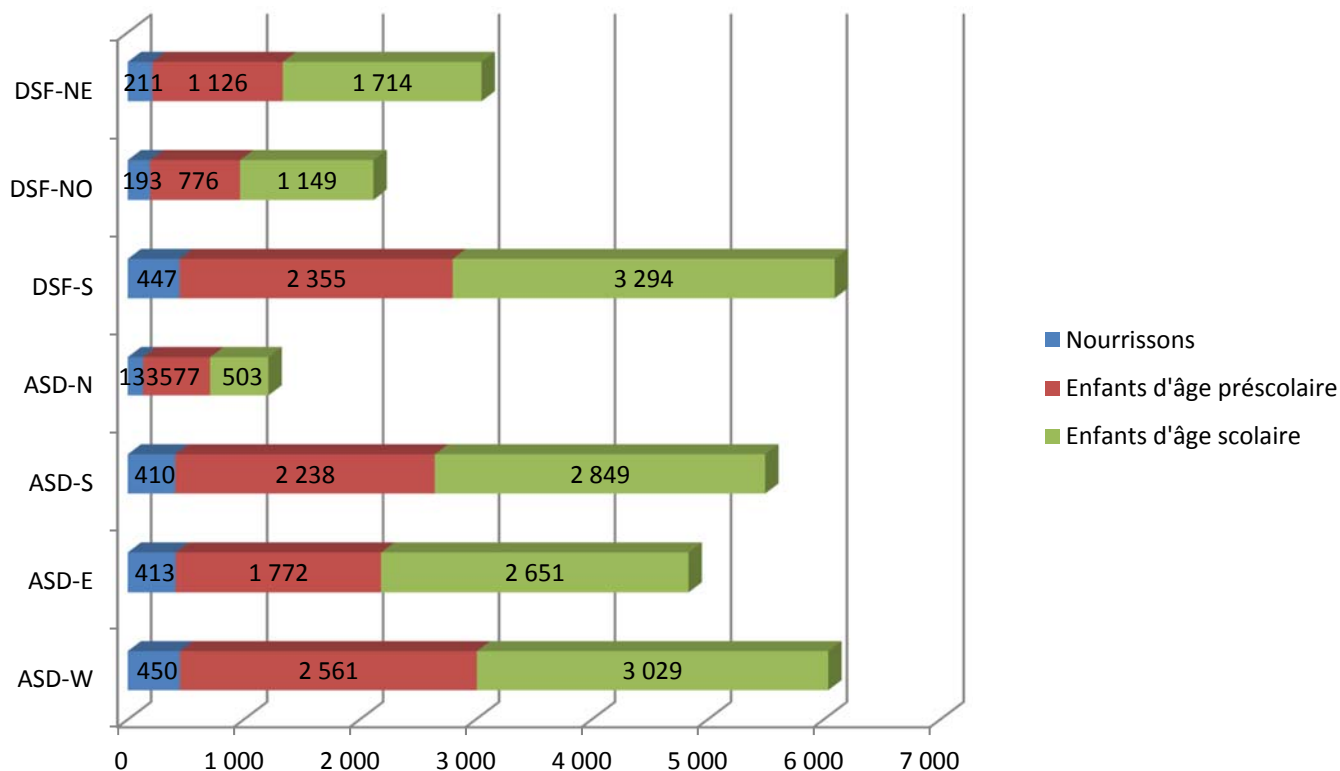


***2012-2013 est le premier exercice au cours duquel des renseignements sur les établissements de garderie éducative sont fournis par district scolaire.*

Places dans les établissements de garderie éducative par âge et par district scolaire

Nombre total estimatif de places disponibles par catégorie d'âge
(Les garderies éducatives en milieu familial sont incluses.)

Au 31 mars 2018	DSF-NE	DSF-NO	DSF-S	ASD-N	ASD-S	ASD-E	ASD-W	TOTAL
Nourrissons	211	193	447	133	410	413	450	2 257
Enfants d'âge préscolaire	1 126	776	2 355	577	2 238	1 772	2 561	11 405
Enfants d'âge scolaire	1 714	1 149	3 294	503	2 849	2 651	3 029	15 189
Nombre total d'espaces	3 051	2 118	6 096	1 213	5 497	4 836	6 040	28 851



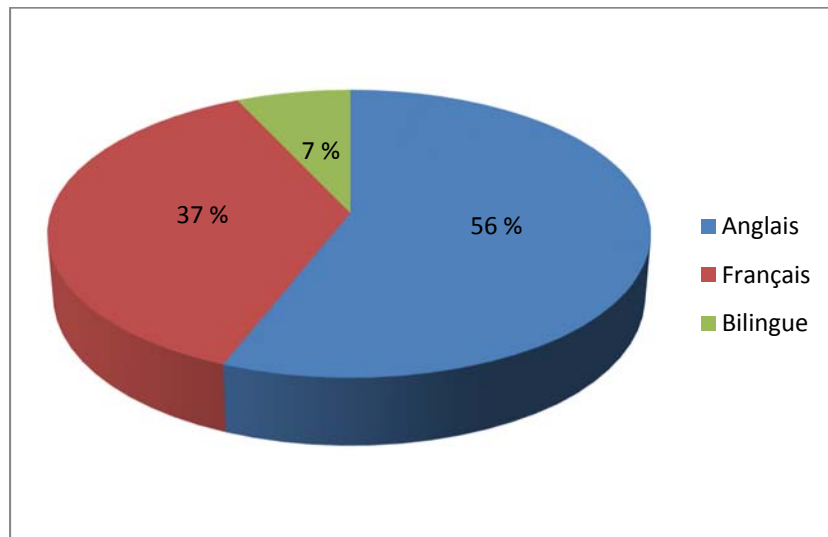
Langue de service par établissement

Tous les établissements

37 % français

56 % anglais

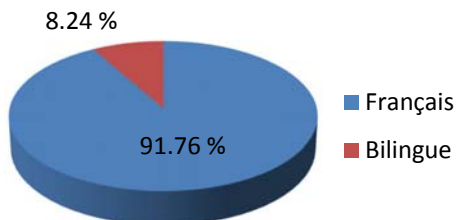
7 % bilingue



Secteur francophone

91,76 % français

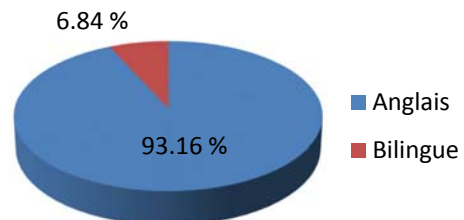
8,24 % bilingue



Secteur anglophone

93,16 % anglais

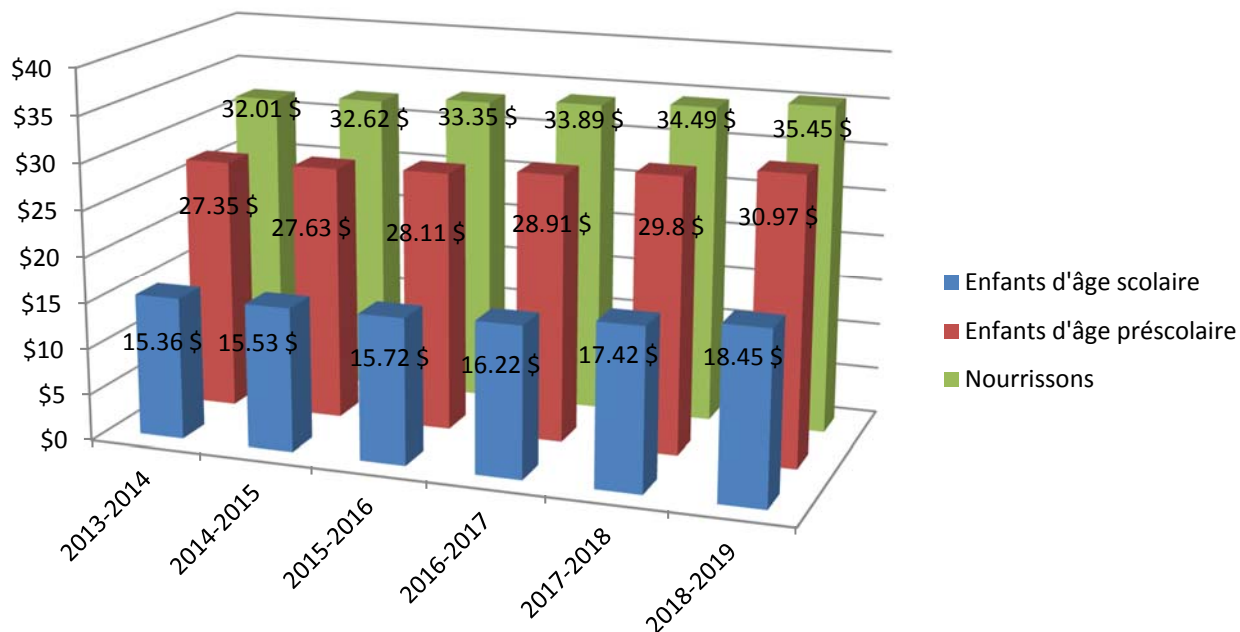
6,84 % bilingue



Coût moyen estimé des services de garderie (Demandes de soutien financier à l'amélioration de la qualité [SFAQ])

Coût quotidien estimé des services de garderie à temps plein

	Mars 2013 Demande de SFAQ en 2013-2014	Mars 2014 Demande de SFAQ en 2014-2015	Mars 2015 Demande de SFAQ en 2015-2016	Mars 2016 Demande de SFAQ en 2016-2017	Mars 2017 Demande de SFAQ en 2017-2018	Mars 2018 Demande de SFAQ en 2018-2019
Nourrissons	32,01 \$	32,62 \$	33,35 \$	33,89 \$	34,49 \$	35,45 \$
Enfants d'âge préscolaire	27,35 \$	27,63 \$	28,11 \$	28,91 \$	29,80 \$	30,97 \$
Enfants d'âge scolaire	15,36 \$	15,53 \$	15,72 \$	16,22 \$	17,42 \$	18,45 \$

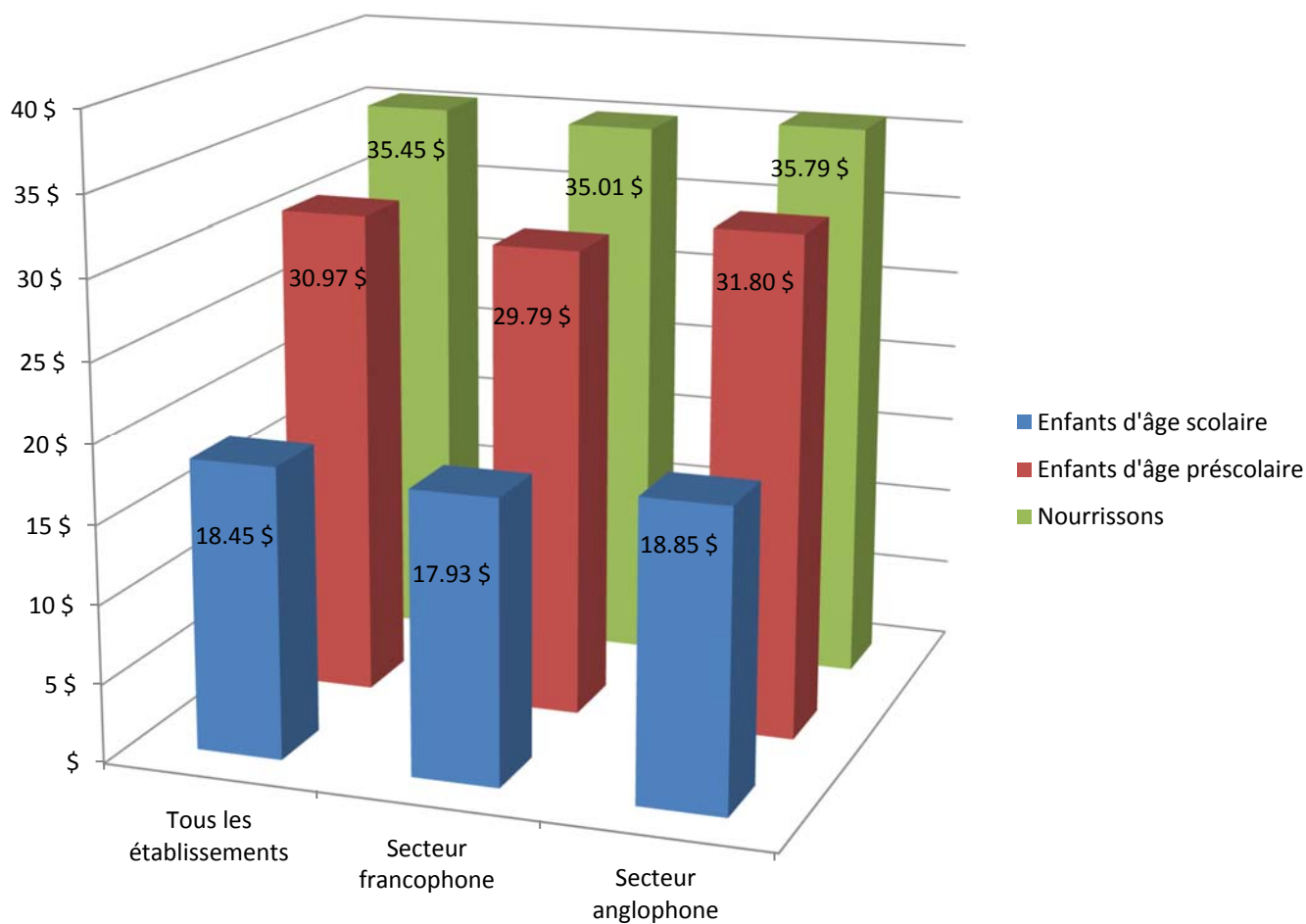


Coût moyen estimé des services de garderie par secteur

(Demandes SFAQ en 2018-2019)

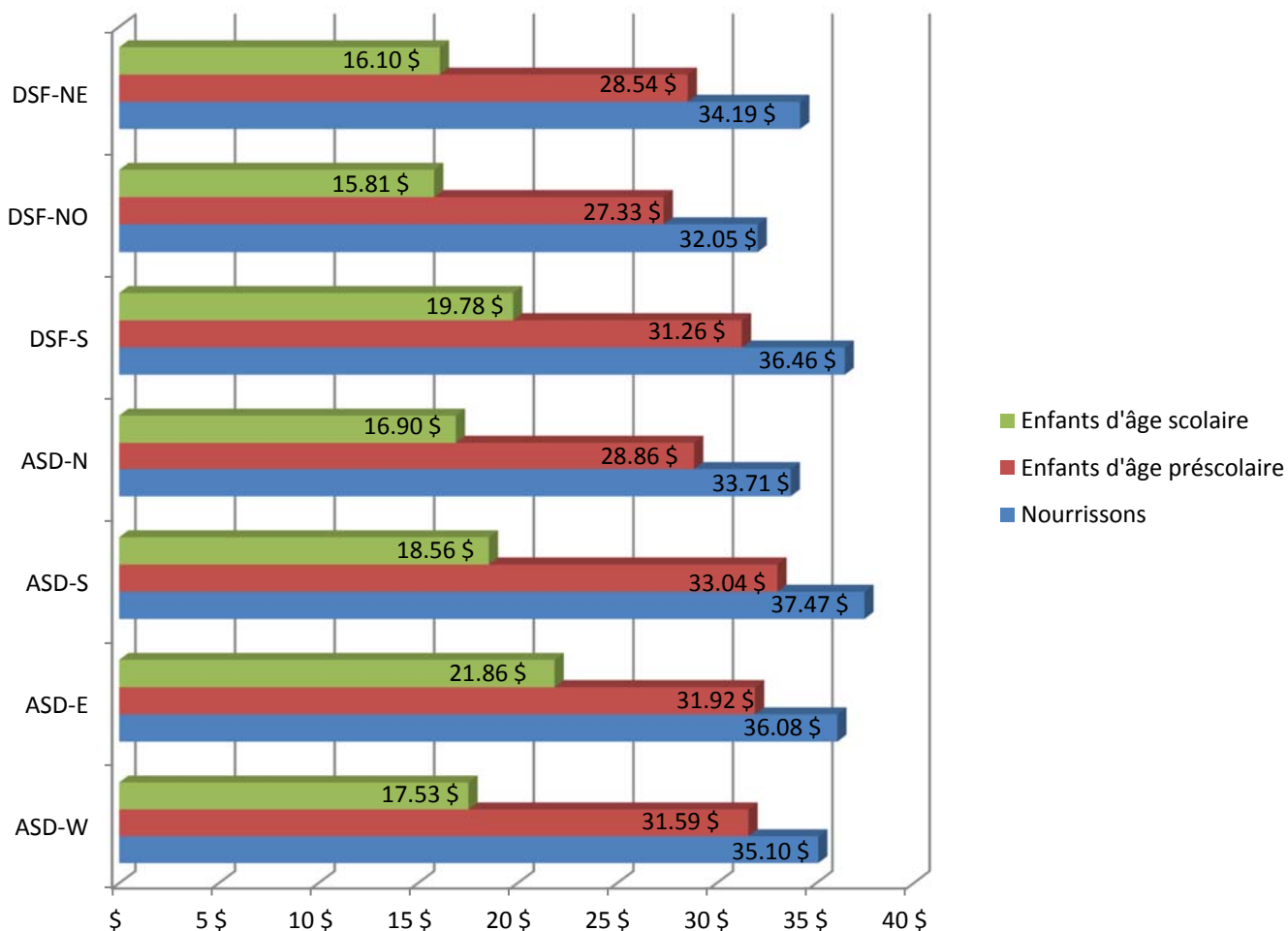
Coût quotidien estimé des services de garderie à temps plein

	Tous les établissements	Secteur francophone	Secteur Anglophone
Nourrissons	35,45 \$	35,01 \$	35,79 \$
Enfants d'âge préscolaire	30,97 \$	29,79 \$	31,80 \$
Enfants d'âge scolaire	18,45 \$	17,93 \$	18,85 \$



Coût moyen estimé des services de garderie par district scolaire (Demandes SFAQ 2018-2019)

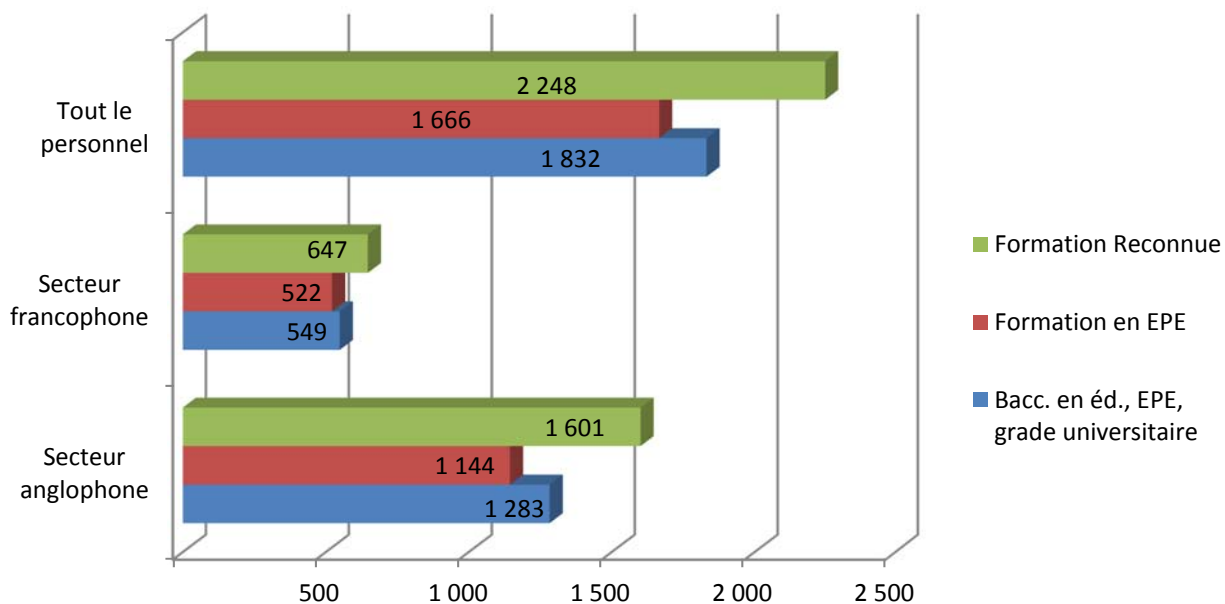
District scolaire	Nourrissons	Enfants d'âge préscolaire	Enfants d'âge scolaire
DSF-NE	34,19 \$	28,54 \$	16,10 \$
DSF-NO	32,05 \$	27,33 \$	15,81 \$
DSF-S	36,46 \$	31,26 \$	19,78 \$
ASD-N	33,71 \$	28,86 \$	16,90 \$
ASD-S	37,47 \$	33,04 \$	18,56 \$
ASD-E	36,08 \$	31,92 \$	21,86 \$
ASD-W	35,10 \$	31,59 \$	17,53 \$



Profil de la formation reconnue

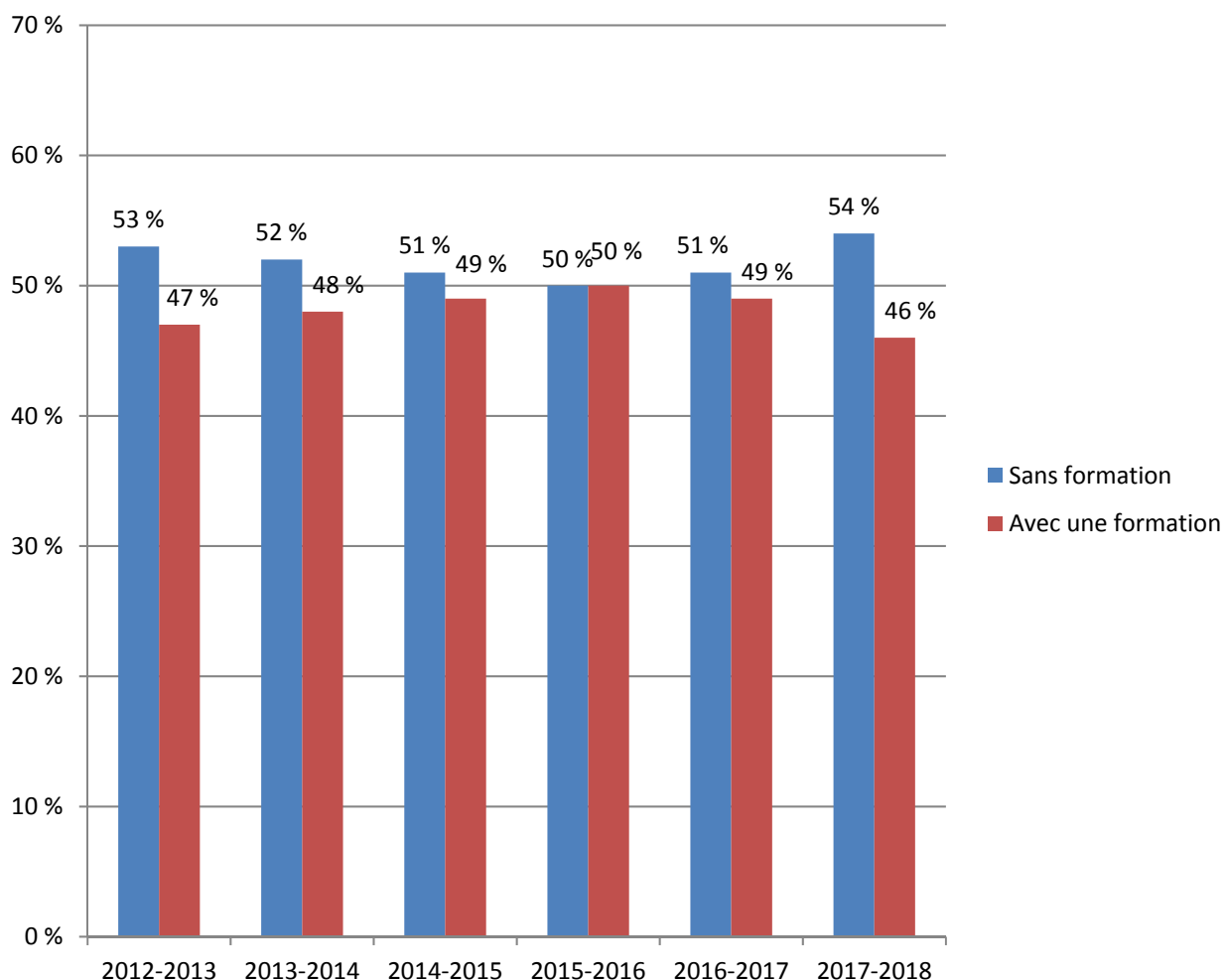
- Parmi les **4 837** positions d'éducatrices et d'éducateurs des établissements de garderie éducative agréés en 2017-2018 :
 - environ **2 248 (46 %)** positions ont bénéficié de la majoration salariale de 5,00 \$ l'heure pour la « formation reconnue » (une formation comprenant un certificat ou diplôme reconnu en éducation de la petite enfance ou un grade universitaire dans n'importe quelle discipline).
 - Environ **1 832 (38 %)** positions étaient titulaires d'un baccalauréat en éducation, d'un certificat ou diplôme reconnu en éducation de la petite enfance ou d'un diplôme universitaire dans un domaine lié au développement de l'enfant.
 - Sur ces **1 832** positions d'éducatrices et d'éducateurs, environ **1 666 (34 %)** détenaient un certificat ou un diplôme reconnu en éducation de la petite enfance.
- Environ **2 589 (54 %)** positions d'éducatrices et d'éducateurs sont considérés comme n'ayant aucune formation et reçoivent une majoration salariale de **3,15 \$** ou **2,75 \$** l'heure.

	Tout le personnel	Secteur francophone	Secteur anglophone
Baccalauréat en éducation, formation reconnue en EPE ou grade universitaire dans un domaine lié au développement de l'enfant	1 832	549	1 283
Certificat ou diplôme reconnu en EPE	1 666	522	1 144
Éducatrice/Éducateur ayant suivi une « formation reconnue » qui reçoit une majoration salariale de 5,00 \$ l'heure	2 248	647	1 601



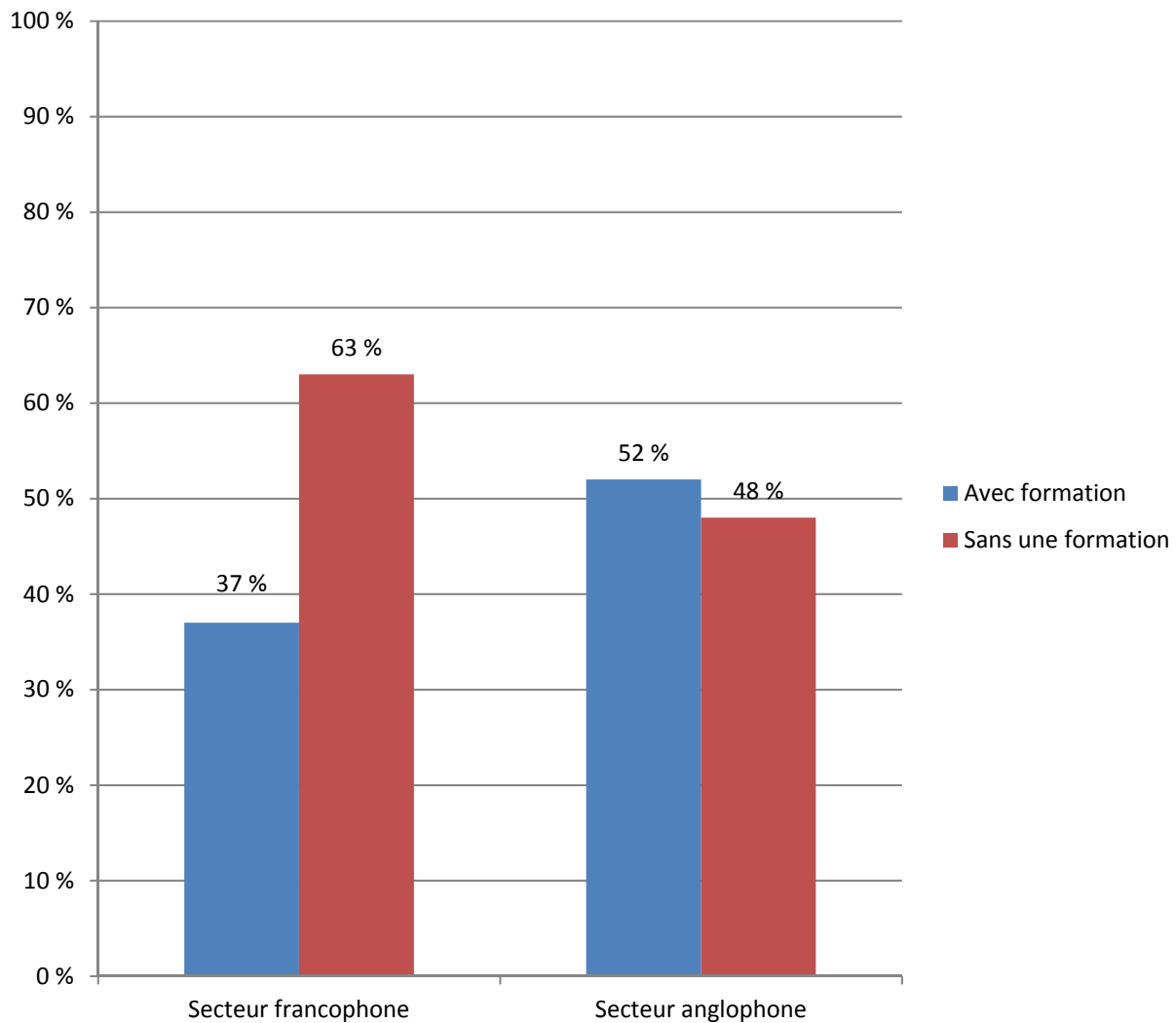
Profil du personnel – Situation relative à la formation

	2012 - 2013 31 mars 2013	2013 - 2014 31 mars 2014	2014 - 2015 31 mars 2015	2015 - 2016 31 mars 2016	2016 - 2017 31 mars 2017	2017- 2018 31 mars 2018
Nombre d'éducatrices (trices)	3 365	3 365	3 864	4 072	4 519	4 837
Avec une formation	1 585 (47 %)	1 735 (48 %)	1 895 (49 %)	2 046 (50 %)	2 210 (49 %)	2 248 (46%)
Sans formation	1 780 (53 %)	1 876 (52 %)	1 969 (51 %)	2 026 (50 %)	2 309 (51 %)	2,589 (54%)



Profil du personnel Situation relative à la formation par secteur

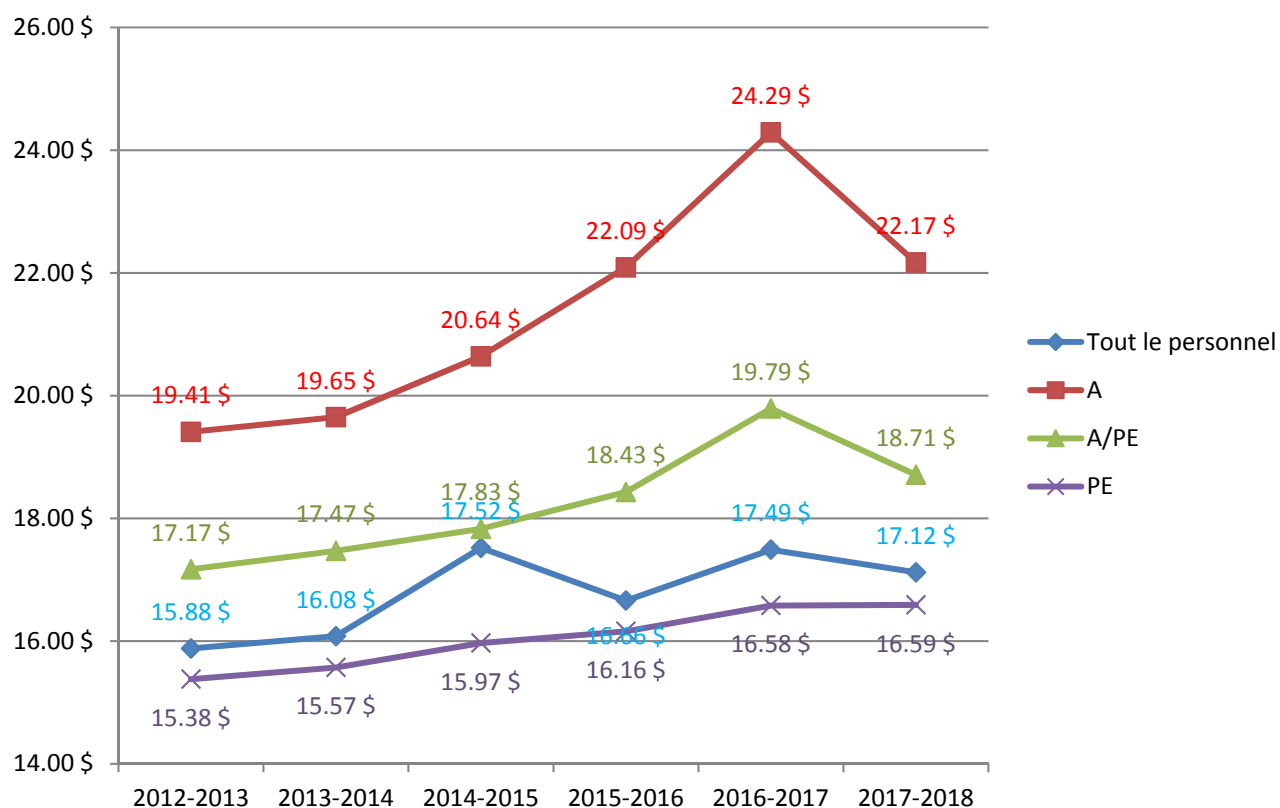
	Secteur francophone	Secteur anglophone
Nombre d'éducatrices (trices)	1 751	3 086
Avec une formation	647 (37 %)	1 601 (52 %)
Sans formation	1 104 (63 %)	1 485 (48 %)



Rémunération du personnel avec formation

Salaire horaire moyen du personnel avec FORMATION	2012 – 2013 31 mars 2013	2013 – 2014 31 mars 2014	2014 – 2015 31 mars 2015	2015 - 2016 31 mars 2016	2016 - 2017 31 mars 2017	2017- 2018 31 mars 2018
Tout le personnel admissible	15,88 \$	16,08 \$	17,52 \$	16,66 \$	17,49 \$	17,12 \$
Administrateurs (trices)	19,41 \$	19,65 \$	20,64 \$	22,09 \$	24,29 \$	22,17 \$
Administrateurs (trices) / personnel d'encadrement	17,17 \$	17,47 \$	17,83 \$	18,43 \$	19,79 \$	18,71 \$
Personnel d'encadrement	15,38 \$	15,57 \$	15,97 \$	16,16 \$	16,58 \$	16,59 \$

Salaire horaire moyen du personnel **AVEC FORMATION**



** Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure.

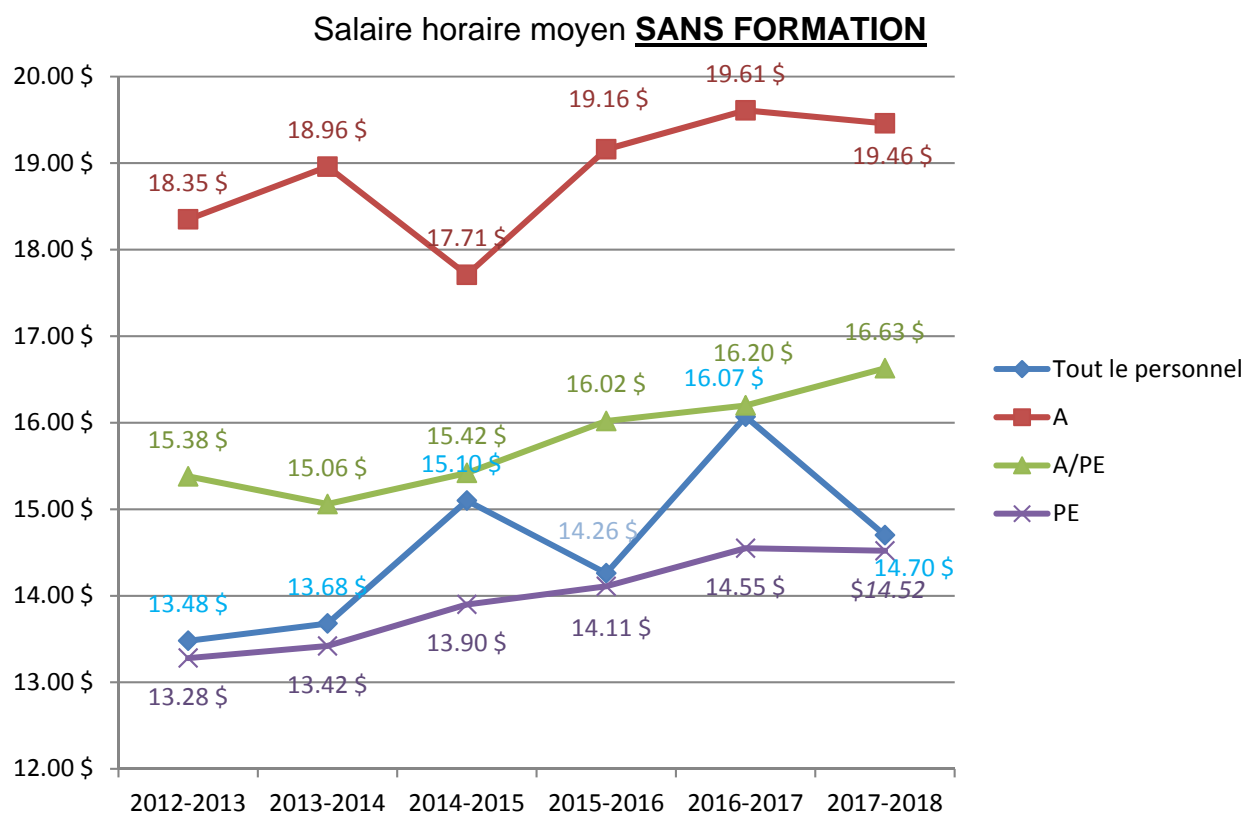
** Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,30 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2016, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,65 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2017, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11 \$ l'heure.

Rémunération du personnel sans formation

Salaire horaire moyen du personnel SANS FORMATION	2012 - 2013 31 mars 2013	2013 - 2014 31 mars 2014	2014 - 2015 31 mars 2015	2015 - 2016 31 mars 2016	2016 - 2017 31 mars 2017	2017- 2018 31 mars 2018
Tout le personnel admissible	13,48 \$	13,68 \$	15,10 \$	14,26 \$	16,07 \$	14,70 \$
Administrateurs (trices)	18,35 \$	18,96 \$	17,71 \$	19,16 \$	19,61 \$	19,46 \$
Administrateurs (trices) / personnel d'encadrement	15,38 \$	15,06 \$	15,42 \$	16,02 \$	16,20 \$	16,63 \$
Personnel d'encadrement	13,28 \$	13,42 \$	13,90 \$	14,11 \$	14,55 \$	14,52 \$



** Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure.

** Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,30 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2016, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,65 \$ l'heure.

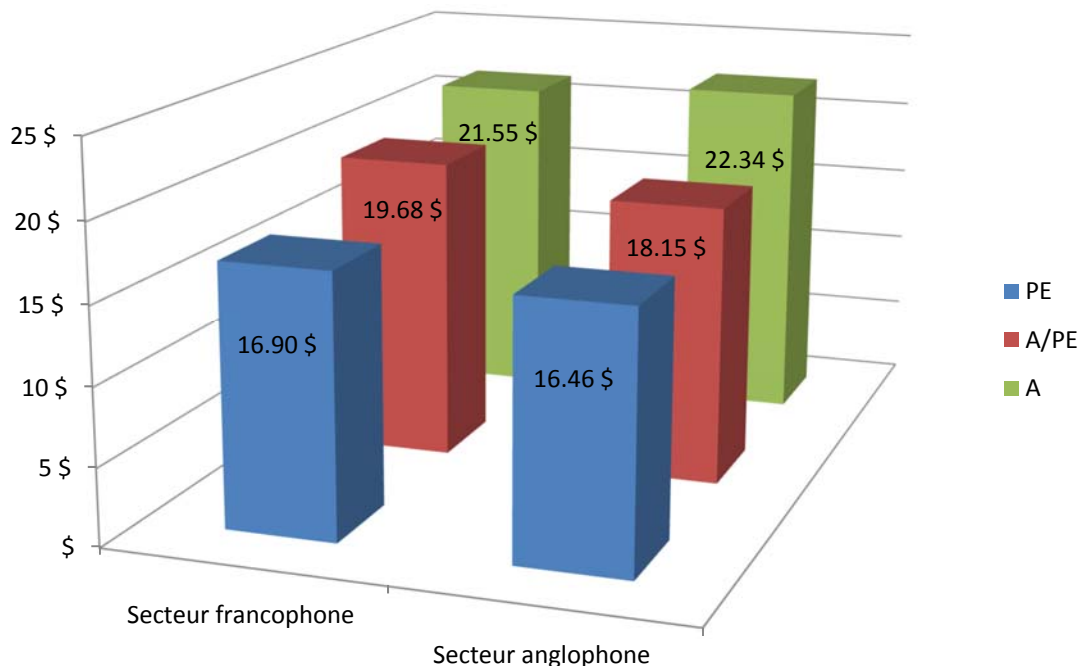
** Le 1^{er} avril 2017, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11 \$ l'heure.

Profil des membres du personnel formé par secteur (2017-2018)

En 2017-2018 (au 31 mars 2018), environ **4 837** éducatrices et éducateurs travaillaient dans les établissements de garderie éducatives agréés dans l'ensemble de la province. Ces personnes peuvent être employées par plus d'un établissement titulaire d'un permis (p/ ex., préscolaire et après la classe), ce qui pourrait donc représenter deux postes ou deux éducateurs(trices).

Les salaires horaires moyens comprennent les augmentations salariales du SFAQ de 2,75 \$ ou 3,15 \$ l'heure pour les employés sans formation reconnue et de 5,00 \$ l'heure pour ceux ayant une formation reconnue.

Salaire horaire du personnel formé	Ensemble du personnel	Secteur francophone	Secteur anglophone
Tout le personnel admissible	17,12 \$	17,57 \$	16,93 \$
Administrateurs (trices)	22,17 \$	21,55 \$	22,34 \$
Administrateurs (trices) / membres du personnel d'encadrement	18,71 \$	19,68 \$	18,15 \$
Membres du personnel d'encadrement	16,59 \$	16,90 \$	16,46 \$



** Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure.

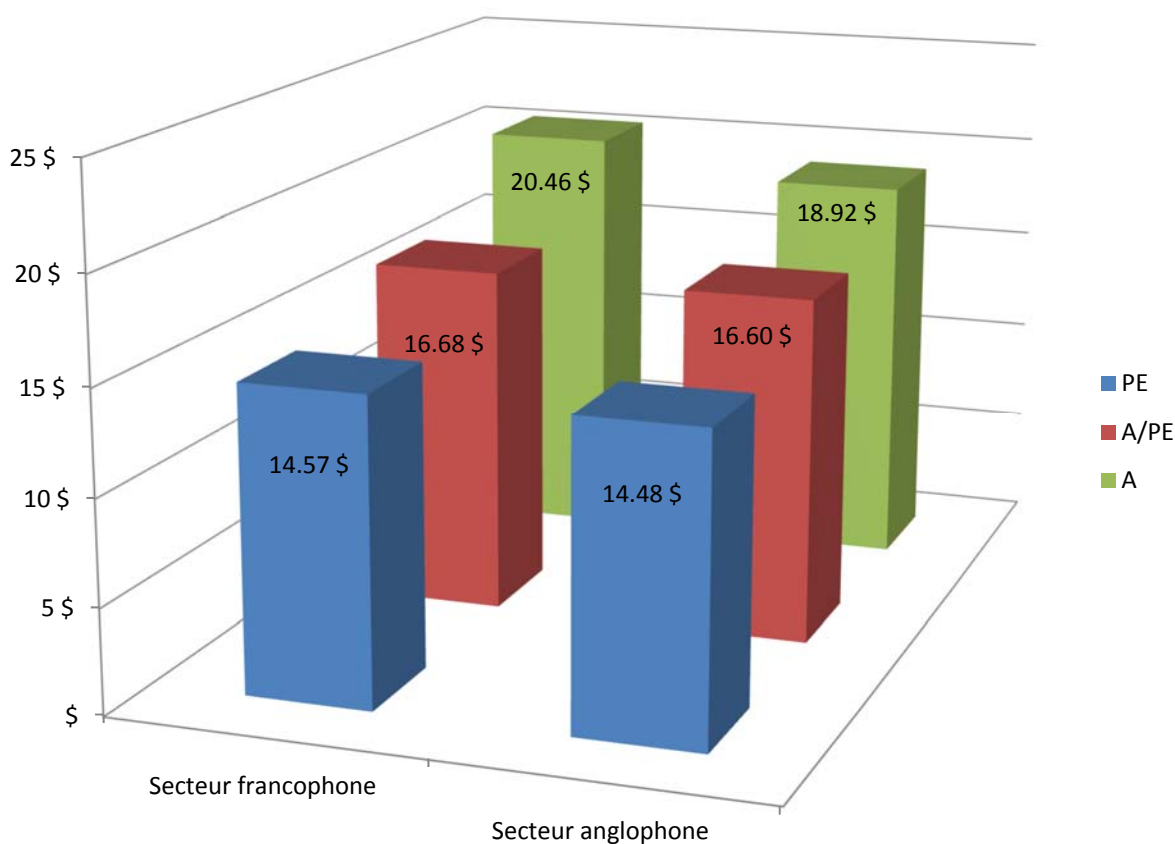
** Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,30 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2016, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,65 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2017, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11 \$ l'heure.

Profil des membres du personnel non formé par secteur (2017-2018)

Salaire horaire du personnel non formé	Ensemble du personnel	Secteur francophone	Secteur anglophone
Tout le personnel admissible	14,70 \$	14,74 \$	14,67 \$
Administrateurs(trices)	19,46 \$	20,46 \$	18,92 \$
Administrateurs(trices) / membres du personnel d'encadrement	16,63 \$	16,68 \$	16,60 \$
Membres du personnel d'encadrement	14,52 \$	14,57 \$	14,48 \$



** Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure.

** Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,30 \$ l'heure.

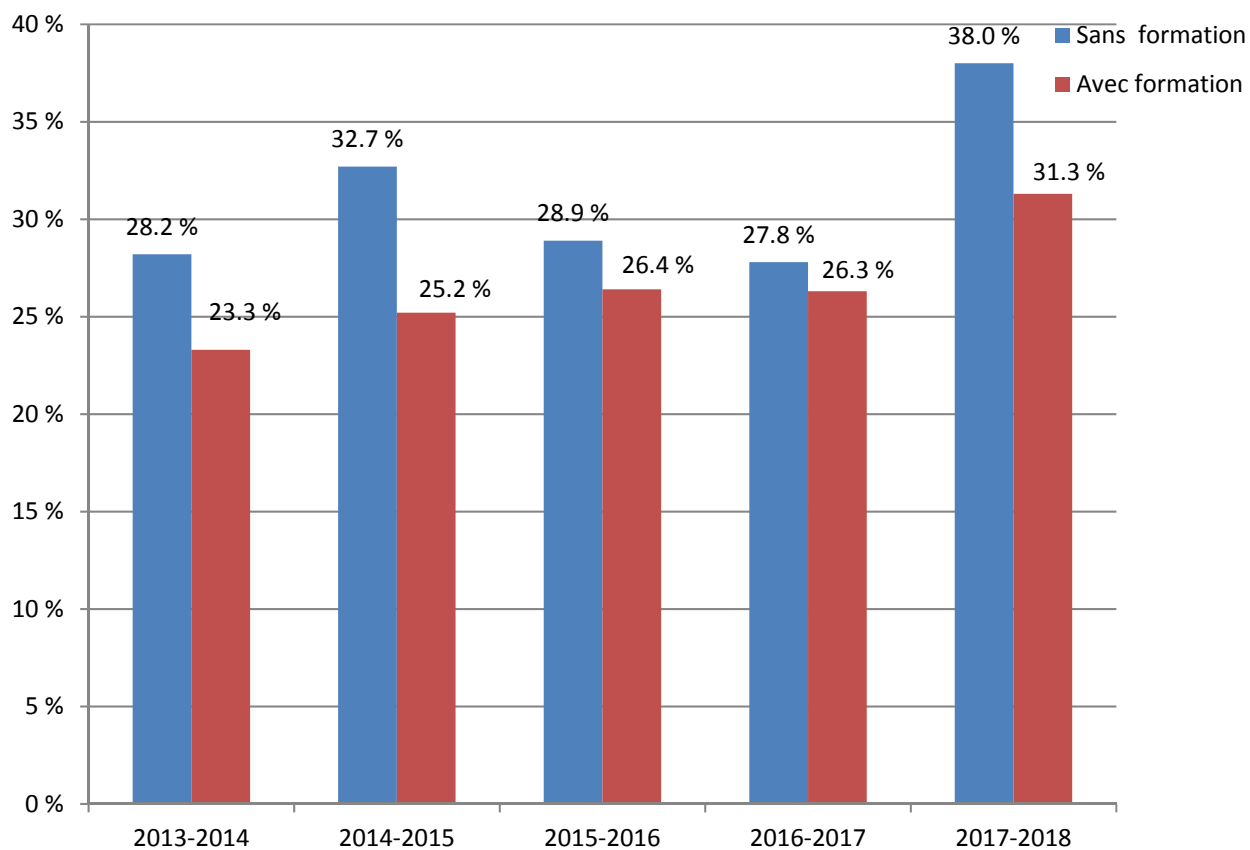
** Le 1^{er} avril 2016, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,65 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2017, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11 \$ l'heure.

Taux de roulement du personnel 2013-2018

Année	Nombre total d'employés ayant quitté leur poste	Pourcentage	Nombre d'employés formés ayant quitté leur poste	Pourcentage	Nombre d'employés non formés ayant quitté leur poste	Pourcentage
2013-2014	1 144	25,8 %	502	23,3 %	642	28,2 %
2014-2015	1 482	29,2 %	611	25,2 %	871	32,7 %
2015-2016	1 246	27,6 %	600	26,4 %	646	28,9 %
2016-2017	1 223	27,1 %	581	26,3 %	642	27,8 %
2017-2018	1,292	34,7 %	578	31,3 %	714	38,0 %

* Pour l'ensemble du personnel (districts francophone et anglophone) excluant le personnel de relève



PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX SERVICES DE GARDERIE

Le Programme d'assistance aux services de garderie vise à aider les familles néo-brunswickoises à obtenir les meilleurs services de garde possible pour leurs enfants. Il offre une aide financière aux parents ou aux tuteurs afin que leurs enfants aient accès à un établissement de garderie agréé. Si les parents ou les tuteurs n'ont pas accès à un tel service parce qu'ils travaillent le soir, la nuit ou la fin de semaine ou parce qu'il n'y a pas d'établissement agréé dans leur voisinage, ils peuvent se prévaloir du Service alternatif de garde d'enfants pour obtenir des services de garderie privés.

Tarifs quotidiens maximaux

Au mois d'octobre 2014

- Nourrisson – **28,50 \$ par jour**
- Préscolaire – **24,25 \$ par jour**
- Âge scolaire – **12,75 \$ par jour**

Degré d'utilisation

- En 2017-2018, **6 218 enfants** fréquentant des établissements de garderie éducative agréés ont bénéficié du Programme d'assistance aux services de garderie.

INDICATEURS DE RENDEMENT PAR LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE LA SURVEILLANCE

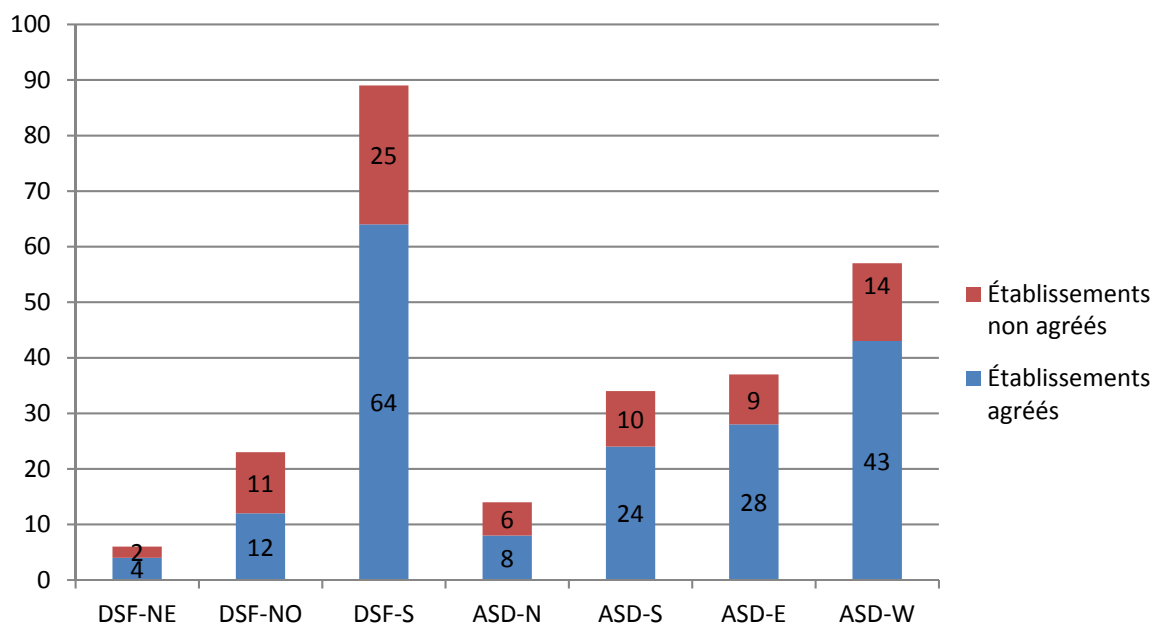
Au Nouveau-Brunswick, un établissement de garderie éducative ne peut être exploité sans être agréé. Le certificat d'agrément est délivré pour une période de douze mois.

Le personnel affecté aux services de garderie éducatif inspecte et surveille les établissements de garderies éducatives, enquête sur les plaintes et fournit un soutien aux exploitants des établissements ainsi qu'aux éducateurs. Le processus d'agrément et de renouvellement permet d'assurer le respect des normes minimales en matière de santé, de sécurité et de bien-être des jeunes enfants en situation de garde non parentale.

Un agrément valide est un indicateur que l'établissement de garderie éducative a été inspecté et est conforme à la *Loi sur les services à la petite enfance* et au *Règlement 2018-11 sur les permis* avant son expiration.

Établissements de garderie éducative agréés et non agréés, par district scolaire, en 2017-2018

Le tableau suivant montre le nombre de plaintes déposées durant l'exercice financier 2017-2018.



**Ce tableau est fondé sur la répartition de la liste des cas par région plutôt que sur l'emplacement géographique des établissements de garderie éducative.

DÉFINITIONS

Un/Une **administrateur/administratrice** signifie toute personne nommée par un exploitant pour travailler à un établissement de garderie et y superviser les activités quotidiennes. Un/Une administrateur/administratrice peut être le/la propriétaire et avoir le titre d'exploitant/exploitante, de directeur/directrice ou de gestionnaire.

Un/Une **administrateur(trice)/éducateur(trice)** signifie une personne qui administre un établissement et exerce également les fonctions d'un/d'une éducateur/éducatrice. Un/Une exploitant/exploitante de garderie éducative en milieu familial serait considéré comme un administrateur(trice) /éducateur(trice) .

Un **nourrisson** est un enfant âgé de moins de 2 ans.

Une **garderie éducative en milieu familial** est un établissement agréé dans lequel sont fournis des services de garde dans un milieu familial durant plus de quatre heures consécutives par jour et pendant trois ou plus par semaine à un groupe d'enfants, aux termes du paragraphe 7(4) du *Règlement sur les permis*.

Une **garderie éducative à temps plein** est un établissement agréé dans lequel sont fournis des services de garde durant plus de quatre heures consécutives par jour et pendant au moins trois jours par semaine à un groupe d'enfants, aux termes du paragraphe 7(2) du *Règlement sur les permis*.

Un/une **éducateur/éducatrice** est un/une exploitant/exploitante ou un membre du personnel à temps plein ou à temps partiel de la garderie éducative qui a au moins 16 ans et qui travaille directement avec l'enfant. Il s'agit d'un poste permanent.

Un/une **employé/employée** désigne une personne qui effectue un travail pour un employeur ou lui offre des services en échange d'un salaire.

Un **établissement** est une garderie éducative à laquelle des services sont fournis.

Un **exercice financier** fait référence à la période de comptabilisation financière de 12 mois utilisée par une entreprise du 1er avril au 31 mars.

Un **établissement agréé** est un établissement dont l'exploitant est titulaire d'un permis ou d'un permis conditionnel.

Une **garderie éducative à temps partiel** est un établissement agréé dans lequel sont fournis des services à l'un ou l'autre des groupes suivants : (a) au groupe d'enfants aux termes de l'alinéa 7(3)a) durant au plus quatre heures consécutives par jour ou pendant moins de trois jours par semaine; (b) au groupe d'enfants prévu à l'alinéa 7(3)b).

Un **Membre du personnel d'encadrement** désigne : a) un exploitant ou b) une personne employée dans un établissement de garderie et qui consacre 75 % ou plus de son temps dans une garderie à offrir directement des services de garderie à des enfants. Il s'agit d'un poste permanent.

Un **enfant d'âge préscolaire** est un enfant âgé de 2 ans et plus qui ne fréquente pas encore l'école.

Une **formation reconnue en éducation de la petite enfance** désigne l'achèvement d'une formation en éducation de la petite enfance dans le contexte d'un programme ou auprès d'un établissement d'enseignement, et qui est reconnu par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Un **membre du personnel de relève** est une personne qui est en disponibilité, qui est embauchée à titre occasionnel ou qui travaille des heures irrégulières pour remplacer un membre du personnel d'encadrement permanent travaillant à temps plein ou à temps partiel qui est incapable de travailler pour quelque raison que ce soit.

Un **enfant d'âge scolaire** est un enfant qui fréquente l'école.

Les **services** sont liés aux soins, à la surveillance ou au développement d'un enfant que fournit une personne qui n'est ni son parent ni son tuteur.

Une **rémunération** désigne l'argent versé à un employé pour un travail exécuté, habituellement à un taux horaire, à un taux quotidien ou à la pièce.